



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-119

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2024

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2024-08-22-00001 - Arrêté n°120/2024 en date du 22 août 2024 -
Portant fermeture de la pêche des amandes de mer dans le gisement
classé du Tréport?? (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2024-08-22-00001

Arrêté n°120/2024 en date du 22 août 2024 -
Portant fermeture de la pêche des amandes de
mer dans le gisement classé du Tréport



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 22 août 2024

**Service Réglementation et
Contrôle des Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n° 120/2024

Portant fermeture de la pêche des amandes de mer dans le gisement classé du Tréport

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°105/2013 modifié portant classement administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycymeris*) au large du Tréport ;

Vu l'arrêté préfectoral n°125/2022 rendant obligatoire la délibération n°2022/E-AM-LT-13 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPME) de Normandie relative à l'exploitation de la licence amande de mer (*Glycymeris glycymeris*) gisement du Tréport ;

Vu l'arrêté préfectoral n°094/2023 rendant obligatoire la délibération n°2023/C-AM-LT08 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPME) de Normandie portant création de la licence de pêche AMANDE DE MER (*Glycymeris glycymeris*) Gisement classé LE TREPORT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°095/2023 rendant obligatoire l'avenant n°1 à la délibération n°2022/E-AM-LT-13 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPME) de Normandie relative à l'exploitation de la licence amande de mer (*Glycymeris glycymeris*) gisement du Tréport ;

Vu l'arrêté préfectoral n°078/2024 fixant la date d'ouverture de la pêche des amandes de mer dans le gisement classé du Tréport en date du 30 mai 2024 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Vu les arrêtés du directeur interrégional de la mer Manche-Est, Mer du Nord n°097/2024 du 21 juin 2024 et n°072/2024 du 25 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

Considérant la demande du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie du 22 août 2024 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au sein de la zone délimitée par les arrêtés n°105/2013 et n°203/2022 susvisés et conformément à l'arrêté n°125/2022 rendant obligatoire la délibération n°2022/E-AM-LT-13, notamment en son article 2, la pêche des amandes de mer dans le gisement classé du Tréport est interdite.

Article 2 :

L'arrêté n°078/2024 susvisé en date du 30 mai 2024 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM-DML 50, 14, 76, 62/80

Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord

CRPMEM de Bretagne, des Hauts-de-France et de Normandie

OP FROM NORD, OPN, CME

DIRM MEMN, DIRM NAMO